

2024/0140

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 14

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. PETIT. JOSSET.

Mmes MERCIER. PREVOST (BLANDO). WAUCHER. CAFFIAU. DELBRUYERE.

Absent ayant donné procuration : Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

M. CHATELAIN à Mme MERCIER

M. WERY à M. BADIDI

Absents excusés : MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : Mme MERCIER

Objet : Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) et du Plan Mercredi.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune avait créé un comité de pilotage, en date du 13 mars 2024, afin de réaliser les démarches à mettre en œuvre dans le cadre du « plan mercredi » destiné à accueillir les enfants de 3 à 11 ans, les mercredis matins durant la période scolaire à compter du mois de septembre 2024.

Ce comité de pilotage a eu pour mission principale de définir et d'élaborer les projets éducatifs et pédagogiques relatifs au « plan mercredi » ainsi que le PEDT lié à ce projet. Les tarifs appliqués aux enfants de la commune et aux extérieurs sont les suivants :

	0€ à 370€	371€ à 499€	+ 500€
Avesnelles	2€	3€	4€
Extérieurs	5€	6€	7€

Vu le règlement intérieur, en date du 19 juin 2024,

Vu le diagnostic détaillant les projets éducatifs et pédagogiques, en date du 25 avril 2024,

Vu le Projet Educatif Territorial (PEDT), en date du 25 avril 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Approuve le Projet Educatif Territorial et le plan mercredi de la ville d'Avesnelles qui sont annexés à la présente délibération et inscrit les crédits correspondants au budget,

Autorise le Maire à effectuer toute demande de financement auprès des partenaires susceptibles d'apporter un concours dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT et du plan mercredi.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour
extrait conforme,

AVESNELLES, le 11 JUIL. 2024

Le Maire

